



Compte-rendu du Comité Technique Local du 3 avril 2017.

La CGT Finances publiques Lot-et-Garonne, FO et Solidaires ont fait la déclaration liminaire suivante :

Lancé dans une folle course à la destruction de toute la DGFIP, le directeur général a désormais choisi de s'attaquer au dialogue social en diminuant les temps de préparation des réunions accordés aux élus et en ne prenant plus en charge les frais de déplacement des élus suppléants dans les CAP locales, ou les CT locaux par exemple...

Après les élections professionnelles de 2014, auxquelles les agents de notre administration ont montré leur attachement par une forte participation (86 %), la DGFIP balaie d'un revers de la main, le fonctionnement de toutes les instances représentatives. De plus, il faut savoir qu'un sursis a été accordé au niveau national jusqu'à la fin de ce mandat mais a été refusé au niveau local, bafouant ainsi chaque vote exprimé.

La Direction Générale veut retirer de façon totalement unilatérale et brutale aux représentants et élus des personnels les moyens d'assurer correctement leurs mandats. **Le rôle des élus consiste non seulement à défendre les droits, à garantir le respect des règles, mais aussi à vérifier que la DG ne commet pas d'erreurs dans l'application des règles statutaires et de gestion.**

Les élus s'attachent à informer et à défendre l'ensemble des agents de la DGFIP, syndiqués ou non, qui font appel à eux.

Dans un contexte où, faute de moyens humains suffisants dans les services RH, les représentants des personnels conseillent de plus en plus les agents, ce recul est un vrai danger pour eux ! Si les organisations syndicales sont affaiblies, qui pourra les renseigner correctement quand les services RH seront délocalisés et regroupés prochainement en pôle RH ?

Pour la DG, un seul objectif : ne plus « *perdre de temps* » à écouter les élus défendre les droits des agents alors même que les dossiers de souffrance au travail et les difficultés rencontrées par les collègues ne cessent d'augmenter.

Avec cette dégradation délibérée et programmée du dialogue social, ce sont d'énormes difficultés qui se présenteront pour les représentants des agents pour défendre les droits à mutation, à avancement, à recours contre l'évaluation et, plus généralement, pour défendre les conditions de vie au travail et les missions.

À travers cette attaque, c'est aux agents, à leurs droits et aux missions que le Directeur général s'en prend aujourd'hui ! Si demain, les organisations syndicales sont réduites au silence, ce sont les agents qui seront contraints de se taire !

Car à travers leurs représentants ce sont bien les agents, leurs règles de gestion, leurs droits et garanties, que vise la DG !

Sans CAP préparées dans de bonnes conditions, il sera bien plus simple pour la direction d'imposer des mobilités forcées, de gérer de manière encore plus opaque les collègues...

Sans CT avec une préparation optimale, de quelles informations disposerons-nous sur l'avenir de nos missions, où pourrons-nous défendre nos missions, nos emplois et nos conditions de travail ?

C'est dans ce contexte déplorable que, par note de service du 3 février 2017, le Directeur Général vous a demandé de mettre à l'ordre du jour de ce comité technique un nouveau règlement intérieur. En mode décomplexé, affichant un mépris assumé du dialogue social, Bruno PARENT chamboule ainsi le fonctionnement de nos comités techniques et de nos CAP EN COURS DE MANDAT !!! **Quand on change les règles du jeu avant la fin de la partie, tous les enfants vous le diront : c'est de la triche !**

Les élus Solidaires, CGT et FO du 47 sont stupéfaits par de telles méthodes, indignes d'une administration qui ne se respecte donc même plus elle-même.

Et vous, monsieur le Président, vous qui devez obtempérer et changer le règlement intérieur en cours de route, vous qui avez ordre de le faire adopter en l'état, vous qui vous trouvez dans une situation inconfortable face aux représentants du personnel aujourd'hui, qu'en pensez-vous ?

Sans doute auriez-vous apprécié que certains articles soient amendés ?

Ainsi avant la réunion, en application de l'article 9 premier alinéa, vous prendrez soin de consulter les organisations syndicales locales représentées avant d'arrêter l'ordre du jour.

Au début de la réunion, article 5 oblige, vous devrez communiquer au comité la liste des participants, ainsi que le nom et la qualité des éventuels experts.

Puis, en respect de l'article 11 et après avoir vérifié que le quorum est réuni, vous appellerez les points inscrits à l'ordre du jour.

Garant du bon déroulement des réunions, vous n'ignorez plus l'article 19, et vous ferez procéder à un vote sur tout point de l'ordre du jour à la demande de tout représentant du personnel ayant voix délibérative ...

Mais votre pire calvaire sera l'article 23, qui rappelle que le procès-verbal dûment signé doit être adressé aux membres un mois après la réunion de chaque CTL, et qu'il doit être approuvé au premier point de l'ordre du jour de la réunion suivante...

Bref, vous comprendrez que, vu l'argument bête et méchant de l'application stricte des textes fonction publiques utilisé par Mr PARENT, nous nous réservons la possibilité d'exiger l'application tout aussi stricte de tous les points de SON règlement puisqu'aucun amendement n'est apparemment possible.

Bref, il va donc falloir se battre pour permettre à chaque agent d'être défendu correctement dans chacune des instances qui le concerne.

Le droit à être défendu n'est pas négociable !

Pour ces raisons, les organisations syndicales des Finances Publiques de Lot et Garonne condamnent et refusent les propositions faites sur le dialogue social. Elles ne porteront pas la responsabilité de ces reculs de nature à remettre en cause le droit des personnels à être correctement défendus et représentés.

C'est pourquoi elles ont décidé de boycotter ce Comité Technique Local lors de sa première convocation prévue initialement pour le 21 mars 2017 et d'alerter les personnels sur les choix dangereux faits par la Direction générale !

C'est pourquoi elles refuseront de voter (ou voteront contre) le règlement intérieur de ce CTL que vous proposez aujourd'hui !

Concernant les autres points de l'ordre du jour, nous ne pouvons que déplorer que la plupart ne soient que pour information, et d'ailleurs, souvent sans aucun document à l'appui.

Quand un vote est prévu, comme pour la mise en place d'un centre de service budgétaire en Dordogne regroupant le Lot-et- Garonne, c'est en nous mettant devant le fait accompli, sans aucune discussion préalable. Surtout, sans aucune possibilité de changer quoi que ce soit à ce qui a déjà été décidé ailleurs !

En réponse à notre déclaration liminaire, la Direction précise que la proposition de règlement intérieur ne sera pas modifiée. Ce qui a été décidé au niveau national sera mis en place.

1) Protocole d'entraide SPF.

Un protocole d'entraide est mis en place entre le SPF d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. L'entraide est un dispositif de soutien mis en œuvre entre services de la publicité foncière installés sur des sites différents dans le cadre des travaux portant sur des dépôts téléactés tels que le traitement des demandes de renseignements ou des publications au fichier immobilier.

Les délais de publication sont de l'ordre de 55 jours pour les SPF d'Agen (2 SPF depuis le transfert de Marmande) et de 5 à 10 jours pour le SPF de Villeneuve.

Il faut espérer que celui-ci ne prenne pas de retard en aidant Agen.

On ne peut que constater les dégâts des restructurations et... des suppressions d'emplois.

2) Nouveau règlement intérieur du CTL.

Voir la déclaration liminaire.

Aucun changement n'est apporté au projet,

Vote contre de l'ensemble des organisations syndicales.

3) FDD mise en place d'un centre de service budgétaire (CSBUD) avec la DDFIP 24 (convention délégation de gestion et contrat et service).

La CGT a demandé si un bilan avait été fait dans le 87 (FDD Creuse et Corrèze) : juste oral ! (sic)

Pourquoi les transferts toujours en en sens unique ? C'est un pas de plus vers la suppression de le la division « Ressources Humaines » départementale.

Vote contre de l'ensemble des organisations syndicales.

4) Apprentissage à la DDFIP bilan.

Après sélection, 2 apprentis ont été recrutés en 2016 en Lot-et-Garonne : un apprenti géomètre au CDIF d'Agen du 01/09/2016 au 31/08/2018 et une apprentie DUT carrières juridiques au SPF d'Agen du 12/09/2016 au 31/08/2018.

Le temps de travail est fixé à 35 H pour un salaire brut mensuel de 894 €.

La finalité d'un contrat d'apprentissage est l'embauche. Ce ne sera pas le cas. Quel apport peut espérer l'apprenti de son passage dans nos services dans le contexte actuel de dénigrement des missions publiques, et particulièrement de celles exercées par la DGFIP ?

La DGFIP a-t-elle réellement pris conscience que les apprentis suivent une formation « diplomante » et non un stage pratique ?

Les apprentis ne doivent pas pallier les besoins et le manque d'effectifs.

5) Point immobilier.

Villeneuve-sur-Lot : les travaux sur l'ascenseur ont duré de décembre à janvier. Après l'installation du Gestionnaire de File d'Attente, le public n'aura plus accès aux étages. Il subsiste un problème de visibilité et de sécurité à l'accueil primaire.

Agen : l'espace du bâtiment B Cité va être aménagé, La partie gauche du rez de chaussée sera occupée par le SPF. Une étude de faisabilité de l'accueil est en cours.

La loge va être supprimée (lettre de mission de Monsieur DUREL). Aura lieu avant une étude sur le courrier entrant, la sécurité et l'accueil des usagers. Un groupe de travail se tiendra en juin.

Même si la DDFIP précise que cette opération sera faite sans précipitation, elle nous paraît très délicate. La vidéo surveillance et d'autres moyens ne peuvent pas remplir toutes les fonctions nécessaires à une gestion de la Cité.

La venue de la Trésorerie Hospitalière au 1^{er} janvier sera examinée

Tonneins : la climatisation est en cours d'installation.

Marmande : La commission d'appel d'offres se tiendra le 5 avril pour dispositif désamiantage (16 à 20 candidats). Début des travaux, si tout va bien en juin.

L'architecte a été mis en demeure pour organiser des réunions de chantier. La benne qui est sur le parking va être enlevée.

6) Gel du poste chef de poste Agen 2.

Il s'agit de l'ancien poste du SPF de Marmande qui a été transféré.

7) Questions diverses.

La DDFIP annonce la mise en place d'une mission d'appui entre les trésoreries de Miramont de Guyenne et de Casteljaloux.

Les chefs de poste de Casteljaloux et de la Trésorerie Hospitalière d'Agen sont d'accord pour le transfert de la gestion hospitalière.

Accueil de Marmande : La question de la sécurité de la personne seule au rez-de-chaussée est posée par la CGT.

La DDFIP répond qu'une réflexion porte sur l'installation d'une borne GFA. L'accueil au premier étage peut être envisagé.

La CGT pose la question sur la note concernant la limitation de l'encaissement en espèces pour un autre poste. Réponse du Directeur : « pas encore..... »

Les représentants CGT Finances publiques : Patrice Martin (titulaire), Gilbert Sottit (titulaire) et Françoise Rejol (suppléante)

Les experts : Sandrine Gallego et Pierre Molinier